

# PREAMBULE

## **Mellionnec**

L'envie de vivre au village existe toujours. Au cœur du Centre-Ouest-Bretagne, Mellionnec, avec ses 440 habitants, illustre cette réalité. Son dynamisme, largement reconnu, est issu de ses habitants et de leurs initiatives. De nombreux projets ont émergé de ce village et certains d'entre eux enrichissent encore aujourd'hui sa notoriété. Ces initiatives sont autant individuelles que collectives, communales, associatives, coopératives ou privées.

## **Une activité bouillonnante**

En 1995, la décision de rouvrir l'école marque un tournant. La vie associative va connaître une activité foisonnante tout au long des années 2000 avec l'organisation d'expositions de sculptures (Kizellan), la participation au réseau des villages culturels d'Europe (Kreiz Breizh villages d'Europe), l'organisation des rencontres du film documentaire (Ty films) et de soirées festives ou réflexives (SLIP). Des activités économiques sont créées, emboîtant le pas : la boulangerie L'Arbre à pain (1998), l'épicerie Folavoine (2002), la brasserie Grobul factory (2011), la librairie-café Le temps qu'il fait (automne 2018). De nombreuses autres activités individuelles agricoles, artisanales ou de services étoffent cette dynamique.

## **L'amorce d'un cercle vertueux**

Associations et entreprises créent des emplois, favorisant l'arrivée de nouvelles personnes, qui assurent ainsi le renouvellement de la population, son maintien en nombre, l'occupation des logements. De ce cercle vertueux ressort une dynamique communicante qui fait de Mellionnec un village qui sort du commun.

## **Renforcer la cohésion du territoire**

En France, le législateur favorise le rapprochement entre communes. Ce faisant, il fait disparaître l'acteur de proximité des territoires ruraux. La démarche initiée par la coopérative de territoire vient répondre aux aspirations d'échange et d'entraide des différents acteurs de ces territoires. Ce n'est pas une résistance au changement mais une innovation pour s'engager collectivement, par la définition d'un intérêt collectif, dans le renforcement de la cohésion des territoires.

Un territoire se définit, au delà de ses limites physiques, par les relations qu'entretiennent entre-eux les acteurs. Habitants, actifs économiques, investisseurs, chercheurs complètent par leurs activités le travail des collectivités. La prise en compte des intérêts de chacun permet d'envisager une synergie plutôt qu'une concurrence.

## **Un lien entre recherche et actions**

En additionnant recherche fondamentale et expérimentation, dans un cadre dit de recherche-action, l'ambition fédératrice est de permettre à un territoire et à ses habitants de bénéficier des avancées sociales et techniques d'ailleurs, de se les approprier dans une démarche d'acculturation et de les adapter à leurs propres besoins dans l'objectif final de les améliorer pour eux et plus largement pour tous les autres territoires. Cette organisation du travail, dans un aller-retour permanent entre expérimentation et recherche, montre notre souci d'être connecté aux réalités du terrain tout en profitant de l'élargissement des points de vue issu des questionnements et études réalisés en laboratoire.

## **Des besoins immobiliers**

Concrètement, le village coopératif souhaite démarrer par un travail sur l'équipement immobilier. Permettre aux associations et entreprises de travailler dans de bonnes conditions, dans des locaux répondant aux aspirations d'aujourd'hui, tant du point de vue du confort thermique que des capacités à se connecter aux réseaux. Accueillir, partager, diffuser sont des activités vitales quand on est installé au cœur d'une zone rurale.

## **Privilégier l'usage**

Plus largement, il faudra se préoccuper des besoins sociaux exprimés tant par les entreprises que par les habitants. La réponse satisfaisante sera celle qui prendra en compte autant les enjeux planétaires que ceux du vivre localement ensemble. La notion de communs, qui privilégie l'usage à la propriété, sera une piste prioritaire. L'évolution permanente des besoins individuels et collectifs tout au long de la vie sera le point de départ de nos réflexions. Logements, bureaux, chemins, moyens de déplacements seront nos premières préoccupations.

## **Le multi-sociétariat**

La coopérative d'intérêt collectif (SCIC) se définit autour du multi-sociétariat. L'ambition d'une véritable démocratie interne nécessite de réfléchir à la capacité d'implication de chaque catégorie. Celle-ci est définie entre autre par le statut des intervenants et l'engagement qui en découle. Pour certains, l'approche est professionnelle et se fait sur la reconnaissance de compétences. Pour d'autres, elle est basée sur le bénévolat et implique une acceptation des limites imposées pas la disponibilité.

Il est nécessaire de trouver un fonctionnement qui se nourrit de cette mixité, qui donne toute sa place à l'implication bénévole sans ralentir le quotidien d'une structure qui doit être opérationnelle et rentable, au niveau qu'elle s'est elle-même fixée.

### **Les investisseurs**

La catégorie des investisseurs représente une innovation. La structure ne recourt pas systématiquement à l'emprunt mais donne une place à celui qui apporte les moyens financiers de la réalisation. Personne physique ou morale, son intérêt premier n'est pas un retour financier mais une valorisation de son appartenance à une économie qui place l'humain comme objectif prioritaire.

Culturellement, il est atypique car il représente ce qui manque le plus au territoire, manque parfois vécu comme une injustice.

### **Les personnalités**

Cette catégorie est aussi principalement constituée de personnes physiques ou morales extérieures au territoire, qui par leurs activités ou leurs attentes, expriment le besoin d'une expérimentation dans les territoires ultra-ruraux. leurs noms sont connus, elles participent à la recherche, font connaître l'expérimentation et diffusent ses résultats : elles écrivent des essais, donnent des conférences, légifèrent, ...

Ce profil d'intermédiaire a son importance tout au long de la vie du projet.

Caution morale, soutien technique, leur intervention vient équilibrer le comité de pilotage. Leur présence permet d'envisager une diffusion de l'expérience au-delà du territoire.

### **Les collectivités territoriales et personnes de droit public**

Représentées par les élus, responsables au nom des citoyens de la gestion du territoire, les collectivités participent, au travers de la coopérative de territoire, à la mise en œuvre d'un nouvel outil de développement de la vie sociale et économique.

Favorisant l'hybridation des financements publics et privés, elles élargissent le champ d'intervention de l'ensemble des acteurs.

Par leur présence, elle renforce la recherche de l'intérêt général.

### **Les salariés**

De toute évidence, ils ont le statut le mieux connu et le plus encadré. leur présence est imposée par la loi ; elle revêt de nombreux avantages.

Présents au quotidien, ils sont les animateurs et gestionnaires du projet. Leur motivation est la clé du succès et cette nécessité que l'on crée qu'ils soient reconnus comme membres actifs de la décision leur donne les meilleurs atouts pour être à la hauteur des attentes des autres catégories.

Recrutés pour leurs compétences et leur motivation, ils sont le point d'appui de l'intérêt collectif.

### **Les usagers**

Donner une place aux usagers revient à remettre en cause de nombreux paradigmes de l'entreprise classique. C'est un des enjeux de la coopération.

leur engagement est nécessaire et représente la véritable alternative dans la démarche économique, les resitue comme acteur plutôt que sujet. Ils interviennent dans un cadre réellement participatif.

Les usagers sont à terme les actionnaires de remplacement ; ils sont donc ceux qui aident à déterminer les enjeux et la pertinence des engagements. Leur présence leur permet de faire pour eux ce que d'autres pourraient hésiter à faire en leur nom. Leur engagement sur le territoire est le signe de la vitalité de celui-ci et confirme que la dynamique va perdurer, puisqu'ils en sont les acteurs.

### **Les valeurs coopératives**

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- La prééminence de la personne humaine ;
- La démocratie ;
- La solidarité ;
- Un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- L'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

### **Entreprise Economique Sociale et Solidaire**

Enfin, le projet de la Scic Le village coopératif revendique pleinement son statut d'Entreprise Economique Sociale et Solidaire au sens défini par la loi du n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et du décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015) et ce, au travers notamment de ses caractéristiques suivantes :

- L'inscription de l'activité de la Scic dans un projet global d'économie sociale et solidaire, porté par l'environnement territorial dans lequel vient s'insérer Le village coopératif,
- Le choix de la forme juridique,
- La recherche d'une utilité sociale telle que définie dans le présent préambule,
- Le mode de gouvernance envisagé permettant d'associer et mobiliser l'ensemble des parties prenantes au cœur du projet coopératif,
- Le caractère d'impartageabilité des réserves, permettant de les consacrer à l'objectif de pérennité et de développement de la coopérative.

# Une coopérative de territoire

## La place de l'usager

Par le choix du statut coopératif, trois principes sont affirmés d'emblée, à savoir la libre adhésion, la gestion démocratique et la non lucrativité. Comme dans toute coopérative d'intérêt collectif, chaque sociétaire dispose d'une voix lors de l'assemblée générale. L'organisation des collèges de vote permet toutefois de corriger les déséquilibres en nombre, inévitables. Ici, le collège des usagers comprendra un nombre évidemment supérieur de membres à tous les autres collèges, mais ne disposera que de 20% des droits de vote. Le choix d'un équilibre entre les collèges s'est avéré pour le démarrage comme le plus équilibré.

## Un territoire ultra-rural

Le village coopératif s'inscrit dans un premier temps comme une structure émanant d'une zone ultra-rurale et défend à ce titre les territoires peu denses en nombre d'habitants et éloignés des grandes métropoles. Il s'engage dans une démarche de valorisation de ces territoires pour créer un argumentaire montrant l'intérêt de ces zones, autant pour elles-mêmes que pour la cohésion des territoires plus largement.

## Un intérêt collectif

Dans la recherche d'un intérêt collectif, la structure organise sa vie démocratique et sa gouvernance pour faire émerger, dans le meilleur cadre possible, un accord qui ne soit pas le plus petit dénominateur commun mais un consensus issu d'une construction collective et d'une recherche où chacun, au-delà de ses propres intérêts, s'intéresse aux atouts et contraintes des autres, dans une démarche d'acculturation.

## Une économie solidaire

L'économie sera ici envisagée sous un aspect social et dans une démarche de solidarité. Pour que cette économie sociale et solidaire ne reste pas une idée, elle doit être mise en pratique à l'intérieur de la structure elle-même. Dans le cadre de la rémunération des personnes travaillant en son sein, une échelle de 1 à 3 sera envisagée comme limite. Le renforcement de l'entreprise sera privilégié lors du partage des bénéfices ; ainsi, les réserves impartageables seront prioritaires sur la rémunération des parts sociales. De manière générale, une attention sera portée aux partenaires commerciaux et une priorité sera donnée à ceux qui pratiquent une recherche d'utilité sociale.

## La performance énergétique

La sobriété sera aussi une valeur importante au quotidien. Pour qu'elle soit heureuse, il s'agira de travailler en amont sur l'ensemble des efforts qui sont à réaliser. A titre d'exemple, dans le cadre d'une construction immobilière, la performance énergétique et les matériaux écologiques seront des points d'attention prioritaires. L'écologie, envisagée comme une démarche d'équilibre, sera en tous points, une référence et une ambition issues des nécessaires adaptations d'une société aux exigences de l'évolution de son environnement.

## Recherche et expérimentations

La démarche veut être un aller-retour permanent entre théorie et pratique. Il ne s'agit pas de donner la priorité à l'un ou l'autre mais bien d'envisager comment chacun nourrit l'autre. La nécessaire expérimentation permet de se confronter aux réalités du terrain et de son environnement. La théorisation, alimentée par des travaux de recherche, aura pour ambition de faciliter ce travail du quotidien. L'ensemble donne une force et une cohérence aux propos et

aux exemples.

## Éducation populaire

Pour que chacun puisse avoir accès aux outils de la coopérative, une démarche d'éducation est à mettre en place. Inspirée de l'éducation populaire, elle a pour ambition de permettre à n'importe qui de devenir sociétaire et d'envisager de prendre des responsabilités dans la structure ou dans d'autres. Donner les bonnes informations, définir les rôles et responsabilités de chacun afin de réussir cette co-opération.

## Activités au service du territoire

- Activités de **recherche** sur la ruralité et l'économie solidaire : le village coopératif est un laboratoire d'idées et se met en lien avec des chercheurs, des étudiants. Il définit les thèmes de recherche et le calendrier de travail. Il attend de cette activité un argumentaire pour défendre les principes d'ultra-ruralité, d'économie solidaire et des outils pour les faire vivre.
- Activités d'**exploitation directe** : quand les besoins sont identifiés et jugés intéressants au regards des études menées, le village coopératif peut mettre en œuvre pour son propre compte une activité d'exploitation complète (construire l'auberge européenne des cultures et exercer le métier d'aubergiste) ou partielle (construire une maison para-médicale et louer les locaux à des praticiens).
- Activités d'**entrepreneurs-salariés** : pour faciliter les démarches entrepreneuriales et permettre une offre de services adaptées dans un cadre légal, le village coopératif développe une activité de service d'accompagnement et d'encadrement aux entrepreneurs salariés.

## Entreprendre

Les trois domaines d'activités n'ont pas de liens apparents. Pourtant, chacun nourrit l'autre en lui apportant des réponses. Le statut d'entrepreneur-salarié est une option originale dans le champ de l'entrepreneuriat. Il simplifie pour le porteur de projet la partie administrative sans le déresponsabiliser. Si celui-ci a besoin de locaux, comment les territoires qui se sont marginalisés économiquement peuvent-ils être choisis puisqu'ils ne disposent pas d'une offre adaptée ? Les constructions sont possibles mais les financements de celles-ci sont aujourd'hui considérés comme trop risqués. Les études de faisabilité ne prennent pas en compte les spécificités et les besoins à moyen terme des territoires ultra-ruraux. Mais auraient-elles encore un sens si ces territoires ne montraient pas au minimum leur envie d'être ces endroits où l'initiative et l'alternative sont possibles ?

## L'équilibre du multi-sociétariat

L'autre aspect de la stratégie réside dans le multi-sociétariat. En réunissant au sein d'une même entité les différents acteurs concernés et en ayant pour objectif de définir un intérêt collectif, le village coopératif veut montrer qu'il est encore possible de construire une économie où les rapports sont équilibrés. Il s'agit de montrer, à travers la responsabilisation de tous les acteurs, que les choses sont possibles quand chacun accepte de remettre en cause, dans le débat, ses pré-requis. Il doit en résulter une facilitation du montage des projets retenus.

## Un territoire engagé

Il est important de noter qu'il existe localement au moins une forte aspiration à l'écologie, qui se décline dans le quotidien par des achats alimentaires en bio et circuit-court, dans la construction ou la rénovation de l'habitat, dans la recherche d'une optimisation des transports. Les associations et coopératives existantes témoignent par leur développement et leur durée d'une capacité des habitants à se concerter et mener collectivement des actions porteuses de sens. Mellionec a d'ores et déjà l'image d'un village dynamique, et pour certaines de ses

actions, le rayonnement est régional. Le soutien des collectivités est très significatif, notamment pour les activités culturelles (Tyfilms, Kreiz Breizh villages d'Europe, Kizellan).

### **Interroger les limites**

Il ne faut toutefois pas négliger l'image désuète du milieu rural, renforcée par la position géographique du village, en plein centre de la Bretagne. Dans une période où les rapprochements et les fusions sont souhaitées et décrites comme nécessaires, un territoire dont les contours sont peu ou prou ceux d'une commune peut vite sembler dépassé. La pertinence de la taille critique sera en permanence interrogée par les intervenants extérieurs. Elle fait pourtant sens au quotidien.

La démarche des coopératives d'intérêt collectif reste aujourd'hui, malgré un statut vieux de quinze ans, confidentielle et difficile d'approche, autant pour les collectivités territoriales que pour les investisseurs. Celle-ci semble pourtant répondre à une exigence sociétale d'évolution de la prise en compte du bénévolat et permet par son statut de société commerciale à but non lucratif l'hybridation des financements publics et privés.

L'éloignement des lieux de réflexions et de décisions constitue une menace pour la démocratie. Il s'agit ici de relocaliser, de s'approprier le principe de subsidiarité, de s'autoriser une démarche prospective et l'accès à l'investissement.

### **Pour une innovation sociétale**

La proposition de coopérative de territoire est en soi une innovation. Le village coopératif veut disposer, par son sociétariat et les compétences qu'il va recruter, d'une capacité à mener des projets performants, au regard de critères sociaux et économiques. Il veut devenir une référence en innovation sociétale. Son ancrage territorial lui donne les fondations indispensables, le réseau constitué par la diversité de son sociétariat doit lui permettre de saisir les opportunités.

**Le village coopératif se définit comme une start-up d'innovation sociétale. Sa montée en puissance va dépendre de sa capacité à mobiliser le premier cercle de sociétaires et à définir ses premières actions.**